

PROCÈS-VERBAL DE LA 206° RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 24 février 2021, de 10 h à 17 h (HE), par webinaire

Administratrices et administrateurs présents :		
J. Boudreau, présidente, AIGNB	J. Holm, Engineers & Geoscientists BC	
D. Lynch, président sortant, APEGA	S. Jha, NAPEG	
D. Chui, président élu, PEO	T. Joseph, APEGA	
K. Baig, OIQ	D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB	
M. Belletête, OIQ	K. Reid, PEO	
C. Bellini, PEO	C. Sadr, PEO	
V. Benz, APEGA	J. Tink, APEGA	
J. Card, PEGNL	R. Trimble, Engineers Yukon	
J. Dunn, Engineers PEI	N. Turgeon, OIQ	
D. Gelowitz, APEGS	M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC	
N. Hill, PEO	C. Zinck, Engineers Nova Scotia	
Administrateurs absents :		
Conseillère présente :		
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction		
Personnes relevant directement du conseil :		
B. Dony, vice-président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction	
M. Mahmoud, président, BCCAG	E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale	
Observateurs présents :		
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL	P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia	
E. Coles, président, Engineers PEI	V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG	
L. Daborn, chef de la direction, AIGNB	B. McDonald, directeur général, APEGS	
C. Dixon, président, Engineers Yukon	D. McLean, vice-président, Engineers Nova Scotia	
A. English, chef de la direction et registraire, Engineers &	J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA	
Geoscientists BC	J. Nicell, président, DDIC	
L. Linda Golding, directrice générale et registraire sortante,	M. Paul-Elias, vice-présidente, AIGNB	
NAPEG	B. Pearse, président élu, APEGA	
N. Hallet, présidente, PEGNL	L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC	
K. Hogan, vice-présidente, Engineers Yukon	M. Sterling, présidente, PEO	
B. Hunt, directeur des normes professionnelles, PEGNL	M. Stothart, présidente, AIGNB	
P. Lafleur, vice-président, BCAPG	J. Van der Put, président, APEGA	
J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI	J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO	
A. Lockwood, président, APEGS		
Membres du personnel présents :		
J. Christou, spécialiste en planification, événements et	M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
conduite du changement	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
S. Francoeur, directrice, Ressources humaines	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion	
R. Gauthier, adjointe de direction	L. Scott, gestionnaire, Services aux membres	
B. Gibson, gestionnaire, Communications	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats	

C. Mash, administratrice de la gouvernance	stratégiques
R. Melsom, secrétaire du BCCAG	J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
D. Menard, directeur, Finances	M. Warken, secrétaire du BCAPG

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 03 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2021-02-1D

Présentée par J. Holm, appuyée par S. Jha

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.
- J. Boudreau présente une minute de sécurité portant sur l'importance d'avoir des interactions sociales tout en travaillant à distance.
- J. Boudreau prend également un moment pour souligner que le Mois de l'histoire des Noirs est une occasion importante de célébrer l'histoire et les réalisations des Noirs. Les célébrations de 2021 ont permis de sensibiliser le public aux siècles de réalisations et de contributions des Canadiens noirs, notamment celles de Mathieu da Costa, arrivé en 1608, le premier Noir à laisser sa marque dans l'histoire du Canada, ainsi que celles des loyalistes d'origine africaine qui se sont installés dans les Maritimes après la Révolution américaine. Malgré la reconnaissance croissante de personnalités telles que Lincoln Alexander, avocat, premier député noir, ministre et ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Viola Davis Desmond, qui a lutté contre les pratiques ségrégationnistes en Nouvelle-Écosse et est devenue la première Canadienne à figurer sur un billet de banque canadien, et Jean Augustine, première femme noire élue au Parlement du Canada, qui a défendu le vote unanime visant à désigner officiellement février comme le Mois de l'histoire des Noirs au Canada, le racisme systémique continue d'avoir des répercussions sur la vie des personnes noires dans le monde entier. J. Boudreau rappelle aux participants qu'en tant que Canadiens, nous devons nous engager à lutter contre ces inégalités et à prendre des mesures pour créer des milieux de travail plus inclusifs et équitables.

1.2 <u>Déclaration de conflits d'intérêts</u>

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. J. Boudreau souligne la créativité dont ont fait preuve les organisateurs des événements auxquels elle a assisté pendant la pandémie. Aucune question n'est soulevée.

2.2 Compte rendu du chef de la direction

- G. McDonald présente verbalement les mises à jour suivantes :
- Accords internationaux : Bien que l'International Engineering Alliance (IEA) ait convenu d'accepter le statut d'Ingénieurs Canada en vertu de l'International Professional Engineers Agreement et de l'APEC Engineers Agreement jusqu'en 2025, les organismes de réglementation qui n'utilisent pas l'évaluation sur la base des compétences ou qui n'ont pas de programme obligatoire de développement professionnel continu (DPC) pourraient éprouver des difficultés à faire inscrire leurs titulaires de permis au répertoire international après cette période.
- Pandémie de COVID-19: Actuellement, les directives provinciales autorisent l'ouverture des bureaux d'Ingénieurs Canada. Tous les employés ont toujours la possibilité faire du télétravail, et la moyenne quotidienne des employés qui travaillent dans nos bureaux dépasse rarement dix personnes. Les déplacements et les réunions en personne des groupes de responsables, du BCAPG et du BCCAG sont actuellement suspendus jusqu'au 1^{er} mai. Selon les informations actuellement disponibles, il est probable que cette suspension se poursuivra jusqu'en septembre.
- Palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale: Ingénieurs Canada a été
 reconnu comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour la troisième
 année consécutive. Ce titre reconnaît les employeurs de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau
 qui se démarquent dans leur domaine en offrant des milieux de travail exceptionnels, et il est
 considéré comme un important outil de recrutement.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Rapport du Groupe des chefs de direction

K. King fait le point sur les réunions du groupe tenues en février, où tous les organismes de réglementation étaient représentés. En voici les points saillants :

- Vince McCormick, nouveau directeur général et registraire de la NAPEG, a été accueilli au sein du groupe.
- Compte tenu du départ à la retraite d'A. English, J. Bradshaw assumera le rôle de conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du Comité RH à compter du 29 mai 2021.
- Il ressort des discussions du Groupe des chefs de direction que les efforts visant à adopter des lois accordant le droit d'exercice indépendant aux techniciens et aux technologues préoccupent de nombreux organismes de réglementation.
- Les membres du groupe sont en faveur des discussions thématiques qu'Ingénieurs Canada tient régulièrement avec l'équipe de direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).
- Le groupe a examiné le Plan stratégique 2022-2024 et, bien que la plupart des membres appuient la priorité proposée de mener une campagne de marketing, ils ont souligné qu'il fallait l'élaborer d'une façon collaborative incluant tous les organismes de réglementation et que la campagne devait mettre l'accent sur la valeur du permis d'exercice, la pérennité de la profession et la protection du public.

Aucune question n'est soulevée; la présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

2.4 Rapport du Groupe des présidents

M. Sterling fait le point sur la réunion de février, où tous les organismes de réglementation étaient représentés, à l'exception d'Engineers Nova Scotia. En voici les points saillants :

- Les discussions ont porté sur le respect des mandats législatifs et de gouvernance dans l'environnement réglementaire, les impacts et les occasions à saisir liés à la COVID-19, et l'adoption par les organismes de réglementation d'une approche nationale unifiée ou plus cohérente.
- Les organismes de réglementation prévoient d'offrir la formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à leurs conseils.
- Le groupe remercie Ingénieurs Canada pour son soutien, qui leur permet d'échanger des expériences et des enseignements.

Aucune question n'est soulevée; la présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 décembre 2020 soit approuvé tel que présenté.

3.2 <u>Énoncés de principe nationaux</u>

- a) QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :
 - i. Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada
 - ii. Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable
- b) QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national Recherche, développement et innovation soit approuvée.

Motion 2021-02-2D

Présentée par C. Sadr, appuyée par M. Wrinch QUE les points de l'ordre du jour de consentement soient approuvés. Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Rapport annuel de rendement stratégique 2020 et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG

G. McDonald présente le rapport distribué à l'avance, notant que les perturbations qui touchent certaines initiatives sont liées à la COVID-19, les organismes de réglementation étant dans l'impossibilité de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives. Les résultats restent toutefois en bonne voie d'être réalisés d'ici le 31 décembre 2021, ce qui explique l'écart entre les cotes. Bien que les objectifs n'aient pas été entièrement atteints, les prévisions actuelles indiquent que le retard sera rattrapé et que les résultats seront produits d'ici la fin de 2021.

Le rapport annuel de rendement stratégique vise à déterminer si des adaptations sont nécessaires, afin que des changements puissent être incorporés à temps pour que les membres puissent les examiner et les approuver lors de leur assemblée annuelle. Il est suggéré de mieux structurer ce processus dans l'avenir, afin que le conseil ne se sente pas obligé de demander à la table du conseil des changements qui n'ont pas été soigneusement examinés.

- B. Dony fait brièvement le point sur les activités du BCAPG. Le Bureau d'agrément se concentre sur l'adaptation à la situation actuelle et B. Dony indique qu'il n'est pas nécessaire, à cette étape, de modifier les priorités stratégiques 1 et 2, ni l'impératif opérationnel 1.
- M. Mahmoud fait brièvement le point sur les activités du BCCAG. Deux objectifs (la création d'un nouveau programme d'examens de génie aéronautique et de génie aérospatial et la révision du Document d'Ingénieurs Canada sur le génie logiciel 2016) accusent du retard, que le BCCAG s'efforce de rattraper. Il indique que le BCCAG pourvoira deux nouveaux postes de membres hors cadre.

Motion 2021-02-3D

Présentée par K. Reid, appuyée par S. Jha

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2020 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2021. Adoptée

4.2 Plan stratégique 2022-2024

- J. Boudreau cède la présidence de la réunion à D. Lynch et présente le plan distribué à l'avance, qui donne lieu aux réactions et discussions suivantes :
- Le document du plan stratégique ne comprend pas tous les détails opérationnels permettant de réaliser les priorités. Il s'agit d'un aperçu de haut niveau de ce qui doit être réalisé.
- Des sondages informels ont été menés lors des séances de consultation, au cours desquels on a demandé aux participants de classer les priorités et d'identifier celles qui devraient être supprimées. Aucune priorité n'a été supprimée. On a noté que de nombreux organismes de réglementation de l'Ouest estimaient que les résultats du sondage ne reflétaient pas le sentiment de l'ensemble des participants.
- En ce qui concerne la priorité Accélérer 30 en 30, on confirme qu'apprendre des autres organismes qui ont des initiatives semblables en cours fera partie de la planification organisationnelle. Cela fait également partie du travail continu d'Ingénieurs Canada.
- Bien qu'il n'y ait pas eu de vote officiel lors des consultations, la majorité des organismes de réglementation ont réclamé la tenue de la campagne nationale « Favoriser la confiance et la fierté », et la plupart ont approuvé l'idée. Des fonds sont disponibles pour ce projet, mais si les membres ne sont plus d'accord avec cette priorité, elle peut être retirée du plan et d'autres idées seront proposées. Certains organismes de réglementation mènent actuellement leurs propres campagnes, qui sont considérées comme des occasions de collaboration. On note que l'APEGA aimerait avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de chevauchements dans ce domaine, ce qui concorde avec l'approche proposée par Ingénieurs Canada, qui consiste à collaborer plutôt qu'à réinventer des initiatives existantes. Le groupe des chefs de direction a discuté du plan lors de sa récente réunion et souligné que, pour continuer de recevoir le soutien des organismes de réglementation, la campagne devra mettre l'accent sur la valeur du permis d'exercice, la pérennité de la profession et la protection du public.
- On soulève une préoccupation au sujet des droits d'exercice indépendant des technologues, soulignant qu'il existe maintenant une menace claire pour l'exercice indépendant des ingénieurs et pour le public en raison des enjeux actuels au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et en Alberta. Il s'agit d'une question qui a déjà été soulevée, avec divers degrés d'appui de la part des organismes de réglementation, mais qui n'est pas abordée dans le plan stratégique, même si elle correspond aux objectifs d'Ingénieurs Canada. En réponse, on note qu'il est possible de modifier les

priorités stratégiques en demandant l'approbation des membres. Toutefois, comme cette question pourrait nécessiter une attention plus rapidement que ne le permet le processus de modification du plan stratégique, on suggère d'aborder plutôt cette question dans le plan stratégique actuel, sous l'*Impératif opérationnel 6, Suivi, recherche et prestation de conseils*, après un examen plus approfondi.

- En ce qui concerne la priorité relative à l'agrément, on précise que d'ici la fin des trois années, un plan aura été mis en place après une consultation importante, et que toute action prévue dans ce plan aura lieu après la conclusion du plan stratégique 2022-2024. Cela tient compte du cycle d'agrément de six ans, et on indique que la mise en œuvre du plan d'action prendra du temps.
- On craint que la priorité relative à l'agrément ne reflète pas les discussions qui ont eu lieu au sujet de la réalisation d'un examen fondamental et qu'elle pourrait amener Ingénieurs Canada à simplement valider que le système actuel est adéquat, au lieu d'envisager ce qu'il pourrait être. On précise que l'intention de cette priorité est, en fait, d'effectuer un tel examen fondamental afin de déterminer les besoins des organismes de réglementation et de comprendre si le système actuel répond à ces besoins. Cependant, on craint toujours que la priorité soit mal interprétée, et l'on convient de modifier le texte pour plus de clarté, en adoptant le nouveau titre « Examiner et valider le but et la portée de l'agrément »; en modifiant le corps du texte par « Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément », et en supprimant la mention des comparaisons dans le premier paragraphe. On précise que le terme « exigence de formation » est utilisé pour refléter la formulation employée dans la législation.

Présentée par J. Boudreau, appuyée par C. Bellini

QUE le conseil recommande aux membres d'approuver le plan stratégique 2022-2024 lors de leur assemblée annuelle de 2021, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.

Motion 2021-02-4D

Présentée par N. Hill, appuyée par K. Reid

QUE la priorité 1.1 du Plan stratégique 2022-2024 soit modifiée comme suit :

Examiner et valider le but et la portée de l'agrément

Notre action - Depuis la création du système d'agrément des programmes de génie canadiens, en 1965, la réglementation et la formation ont connu des changements importants. Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, nous soumettrons notre système d'agrément à des comparaisons et travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément.

Adoptée

Motion 2021-02-5D

Présentée par J. Boudreau, appuyée par C. Bellini

QUE le conseil recommande aux membres d'approuver, lors de leur assemblée annuelle de 2021, le plan stratégique 2022-2024 modifié, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique. Adoptée

SUIVI : Le personnel fera un suivi sur les droits d'exercice indépendant des technologues auprès des organismes de réglementation afin de déterminer si cette question doit être opérationnalisée dans le cadre du plan stratégique actuel.

SUIVI : Le personnel modifiera la priorité 1.1 du Plan stratégique, tel qu'indiqué ci-dessus, avant de la distribuer aux membres.

- J. Boudreau reprend la présidence de la réunion.
- 4.3 Objectifs du chef de la direction pour 2021
- D. Lynch présente les objectifs du chef de la direction pour 2021. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-02-6D

Présentée par D. Lynch, appuyée par J. Card

QUE le conseil approuve les objectifs 2021 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH. Adoptée

- 4.4 Révision des politiques du conseil
- N. Hill donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance, en soulignant les aspects où des changements importants ont été apportés. Il est confirmé que :
- La politique du conseil 7.7 *Investissements* a été rédigée en collaboration avec le Comité FAGR et sera examinée plus avant pour tenir compte de l'importance accordée aux investissements axés sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).
- Les nouveaux critères d'éligibilité énoncés dans la politique du conseil 6.13 *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, selon lesquels les administrateurs remplissant leur second mandat devront avoir au moins un an restant à courir à ce mandat pour briguer le poste de président élu, n'entreront en vigueur qu'en 2022. On rappelle aux administrateurs et administratrices que, pour se présenter au poste de président élu, la prolongation de leur mandat doit être approuvée par leur organisme de réglementation.

Motion 2021-02-7D

Présentée par N. Hill, appuyée par J. Dunn

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

- a) approuve les politiques révisées suivantes :
 - 4.12, Autoévaluation du conseil
- 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance
- 4.2, Responsabilités des administrateurs
- 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

4.3, Code de conduite

- 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos
- 6.1, Comités et groupes de travail du conseil
- 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission
- 6.13, Processus de mise en candidature et
- 9.3, Énoncés de principe nationaux

- d'élection du président élu
- b) approuve la nouvelle politique 7.7, Investissements
- c) abroge la politique 8.1, Nouvelles disciplines

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

- 4.5 Modifications du Règlement administratif
- N. Hill présente les modifications du Règlement administratif. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-02-8D

Présentée par N. Hill, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation lors de leur assemblée annuelle de 2021, les modifications suivantes du Règlement administratif, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

- 1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7.8.
- 5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :
- (b) modifications aux <u>le montant de</u> la cotisation par personne Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.6 Évaluation des administrateurs et administratrices

D. Lynch présente le sondage et signale les améliorations mineures apportées depuis la première évaluation des présidents conclue en mars 2020. Il souligne la valeur de cette activité et précise que l'évaluation par les pairs de D. Chui sera présentée par la présidente.

Motion 2021-02-9D

Présentée par D. Lynch, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil approuve le contenu des sondages d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs sur recommandation du Comité RH.

Adoptée

4.7 Versement des revenus affinitaires excédentaires

C. Zinck présente la note de breffage. Les commentaires suivants sont formulés :

- Dans le cadre du plan proposé, seuls les organismes de réglementation participants seront admissibles à un versement, ce qui exclura PEO.
- Le système actuel encourage l'utilisation des fonds pour des initiatives pancanadiennes, et non pas seulement au profit des participants au programme d'affinité.
- La relation avec TD pourrait être compromise si cette approche en matière de revenus d'affinité est adoptée.
- L'approbation annuelle par les membres de la cotisation par personne est le mécanisme en place pour le contrôle des réserves, et un autre mécanisme n'est pas nécessaire.
- Après avoir examiné plusieurs options, KPMG a indiqué que le fait de ristourner les revenus aux membres pourrait compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada et que la cotisation par personne est considérée comme le meilleur mécanisme pour gérer les réserves.
- En approuvant le Plan stratégique, les organismes de réglementation prennent une décision financière, à savoir qu'ils renoncent à réduire la cotisation par personne pour réaliser les priorités du plan.

Motion 2021-02-10D

Présentée par C. Zinck, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en collaboration avec le Comité FAGR, une politique prévoyant le versement des revenus de commandite excédentaires des programmes d'affinité provenant des membres de PEO aux organismes de réglementation partenaires affinitaires, en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif, calculé au prorata. Rejetée

- 4.8 Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal
- K. Baig présente la demande de l'OIQ, soulignant expressément que l'OIQ assumera l'entière responsabilité du projet, outre le fait que la proposition sera soumise à la FMOI par Ingénieurs Canada. Les clarifications et considérations suivantes sont signalées :
- Pour soumettre une proposition, un organisme de réglementation doit être associé au projet, et une seule proposition peut être soumise par le Canada. La préparation de la proposition est un processus complexe qui doit être terminé en mai. Engineers & Geoscientists BC confirme ne pas être intéressé à soumettre une proposition.
- Ingénieurs Canada ne sera pas responsable de l'événement, et un accord en ce sens sera établi entre l'OIQ et Ingénieurs Canada.
- On devrait envisager la possibilité qu'un représentant d'Ingénieurs Canada fasse partie du comité de planification de l'événement.

On discute du fait que ce projet présente un risque important pour la réputation, et on fait remarquer que si Montréal est choisie pour accueillir le congrès, Ingénieurs Canada devrait y être associé, d'une façon ou d'une autre, pour des raisons de visibilité en tant que membre officiel de la FMOI. En réponse, on précise qu'Ingénieurs Canada – outre son statut de membre – n'est pas particulièrement impliqué dans les activités de la FMOI et n'est pas intéressé à participer à l'organisation de l'événement, et que c'est l'OIQ qui sera l'organisme le plus visible.

Motion 2021-02-11D

Présentée par K. Baig, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette à la FMOI, au nom de l'OIQ, une proposition visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027. Adoptée

K. Baig remercie les administrateurs et administratrices de leur appui, et indique que, si sa proposition retenue, l'OIQ s'efforcera de bien représenter le Canada. Elle dit espérer que tous les membres envisageront de visiter Montréal lors du Congrès mondial.

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada. Le BCAPG et le BCCAG présentent leurs rapports en lien avec le rapport de rendement intermédiaire.

- 5.1 Registre des risques
- D. Gelowitz présente le registre des risques et signale les changements survenus depuis décembre. Aucune question n'est soulevée.

5.2 Comité FAGR

D. Gelowitz présente le compte rendu du Comité FAGR, qui comprend un aperçu général de la nouvelle approche proposée de gestion des risques, où l'accent passera de la surveillance des risques à leur gestion active. Le conseil examinera les risques sur une base annuelle, et le Comité FAGR s'occupera des rapports trimestriels. On rappelle aux administrateurs et administratrices qu'ils sont invités à participer aux réunions du Comité FAGR en tant qu'observateurs. Si un risque important survient en dehors du cycle d'examen établi, le Comité FAGR le soumettra au conseil. Le conseil félicite le personnel pour son travail.

5.3 Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Elle souligne que, lors de sa prochaine ronde de révision de politiques, le Comité s'efforcera particulièrement de mieux intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le Manuel des politiques du conseil. L'actuelle politique du conseil 8.2, *Diversité et inclusion*, a été jugée insuffisante, et on demandera au conseil d'approuver son abrogation lors de la réunion de mai, après avoir travaillé à mieux intégrer l'EDI dans d'autres politiques. N. Hill remercie le personnel pour son excellent soutien.

5.4 Comité RH

D. Lynch présente le compte rendu du Comité RH et félicite le personnel pour son soutien exceptionnel. Il rappelle aux administrateurs et administratrices de s'inscrire au programme de formation « Board-on-Board » et félicite ceux qui l'ont déjà suivie. Il souligne que le programme « Les 4 saisons de la réconciliation » est un important programme de formation qui offre de la valeur aux participants, et indique que certains organismes de réglementation ont fait des demandes de licences pour l'offrir à leur propre conseil. Une formation portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion sera offerte aux membres du conseil plus tard cette année.

5.5 Champion 30 en 30 du conseil

J. Dunn présente le compte rendu. Il remercie C. Polyzou et J. Southwood pour leur leadership.

5.6 Mise à jour opérationnelle sur l'initiative 30 en 30

a) Rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre des programmes d'ingénieur stagiaire

G. McDonald présente le rapport qui a été distribué à l'avance et indique qu'Ingénieurs Canada contactera les différents organismes de réglementation pour discuter des aspects à améliorer.

b) Fiche de pointage contenant des cibles à atteindre

G. McDonald présente la fiche, qui a été distribuée à l'avance, et qui fera également l'objet de discussions avec les organismes de réglementation. Ingénieurs Canada les encouragera à se fixer des cibles à atteindre afin de mieux comprendre les progrès réalisés.

On salue cette approche, indiquant qu'elle devrait aider à structurer les approches adoptées par les différents organismes de réglementation. On remercie C. Polyzou et J. Southwood de diriger ce travail.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

7. Prochaines réunions

Le conseil discute du lieu des prochaines réunions, reconnaissant que le 1^{er} octobre sera probablement la première occasion de se réunir en personne en toute sécurité. Il est question de reporter l'atelier du conseil

au mois d'août, la réunion du conseil ayant toujours lieu virtuellement le 14 juin. Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 7 avril 2021 (réunion virtuelle)
- 28 et 29 mai (réunion virtuelle)
- 14 et 15 juin (réunion virtuelle)
- août 2021 (atelier, à déterminer)
- 1^{er} octobre 2021 (Ottawa, ON)
- 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)

8. Séances à huis clos

8.1 <u>Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres</u> du personnel

Motion 2021-02-12D

Présentée par V. Benz, appuyée par C. Sadr

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2021-02-13D

Présentée par R. Trimble, appuyée par V. Benz

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2021-02-14D

Présentée par J. Holm, appuyée par D. Nedohin-Macek

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

Motion 2021-02-15D

Présentée par D. Lynch, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil reprenne la réunion régulière.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 10 (HE), et les administrateurs et administratrices sont invités à se joindre au 5 à 7 virtuel.

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale